

Les enfants de l'immigration : identité inachevée, normes à inventer

**Henri SAINT-JEAN, Formateur à l'IMF (Marseille)
Doctorant en Sciences de l'Éducation à l'Université de Provence**

Résumé : Les populations issues de l'immigration refusent leur relégation. Ce ne sont pas des revendications identitaires qui ont suscité la « révolte des banlieues » mais la revendication d'égalité de droit. À Marseille, la mobilisation autour de revendications sociales génère un sentiment d'appartenance et l'émergence d'une identité particulière pour construire une identité inclusive contre des normes excluantes et exclusives.

Resumen : Las poblaciones inmigradas rechazan su relégación. No son reivindicaciones de su comunidad que llevo a las revueltas afueras de Paris sino pedir igualdad de los derechos. En Marsella, la movilización por reivindicaciones sociales engendra un sentimiento de pertinencia y emergencia de una identidad particular cuale participa a construir una identidad inclusiva en contra de las normas excluantes y exclusivas.

«...Seront désaliénés Nègres et Blancs qui auront refusé de se laisser enfermer dans la tour substantialisée du Passé... Je suis un homme et c'est tout le passé du monde que j'ai à reprendre.» Frantz Fanon, «Les damnés de la terre», 1952.

1°-: L'identité et l'égalité :

1.1- Les événements d'octobre 2005 dans les « banlieues françaises » ont montré que les populations issues de l'immigration refusaient leur assignation à une situation de « non-citoyenneté ». Ce ne sont pas des revendications identitaires qui les ont mobilisées mais le refus des discriminations qu'ils subissent. C'est donc leur aspiration « à une normalité » qui leur est refusée qui a été revendiquée.

Au cours de cette période, Marseille a occupé une place particulière, il y a eu des actes violents isolés certes, mais peu de « violences collectives d'ampleur ».

Au même moment, la ville connaissait des luttes sociales en lien avec sa propre histoire : Marins de la SNCM, Travailleurs du Port autonome, et Employés des Transports en commun en grève.

Certains éléments peuvent fournir une explication à ce paradoxe apparent.

Le premier est à mettre en lien avec le sentiment d'appartenance des jeunes à la cité phocéenne. Dans un article : « L'importance de l'identité locale chez les adolescents marseillais », Alain MOREAU (2005) a mené une enquête auprès de 492 adolescents et adolescentes des quartiers populaires de la cité Marseillaise. Il leur avait été proposé d'évaluer à partir d'échelles hiérarchiques une auto-estimation pour appréhender les identités « ressenties » : Français, Algériens, Comoriens, Marseillais.

Ex. : *Je me sens français : pas du tout, 1,2,3,4,5,6,7,8,9, tout à fait*

Ils avaient été répartis en trois groupes :

- Le premier dont les membres sont considérés d'origine française, Ce sont des jeunes dont les parents sont nés en France et possèdent la nationalité française (Les grands parents pouvant être d'origine étrangère, ce qui est le cas d'une grande majorité de la population marseillaise). Un deuxième groupe d'origine algérienne, dont les parents sont nés en Algérie dans la population non européenne. Le dernier groupe, étant celui de la population comorienne. Il ressort qu'en termes d'identités, les garçons et les filles se sentent toutes origines confondus « *fortement marseillais* »(2005, 35).

Cette identité « première » fait l'unanimité des trois groupes. Il faut pourtant noter que chez les adolescents d'origine algérienne et comorienne, les adolescents se sentent « moins français » que les jeunes d'origine française. Cet aspect étant davantage marqué chez les Comoriens. Alain MOREAU fait l'hypothèse que cette population venue de l'Océan Indien se distingue des « immigration dont la ville de Marseille est de longue date une cité d'accueil et d'intégration » lesquelles sont traditionnellement issues du Bassin Méditerranéen.

1.2- Le deuxième est de resituer la question dans l'Histoire même de la ville. Selon la légende, dès sa fondation, l'accueil de l'étranger a été élément de sa création. La légende dit qu'elle a été fondée par le Mariage de Gyptis et Protis, l'étranger accueilli et qui fait souche en harmonie avec les autochtones.

1.3- Le troisième est que de longue date le mouvement social et le mouvement ouvrier local ont su s'enrichir du mélange de l'immigration pour en enrichir les valeurs de solidarité. Certes, ceci ne s'est pas fait sans conflit ni sans violence.

2° : À qui profite « la norme » :

2.1- Dans le Midi méditerranéen une série d'affrontements ont marqué la xénophobie populaire. Entre 1881 et 1893 une trentaine d'Italiens ont péri dans des mouvements de violence dirigés contre leur communauté. En 1881, à Marseille, les Italiens en furent boucs émissaires après que des émeutes aient eu lieu : ce sont "les vêpres marseillaises", Un banal accident dégénère en chasse à l'Italien.

Ces ouvriers étant les moins qualifiés sont aussi les moins rétribués. Et de tout temps, on accuse « *ces hordes d'étrangers [qui] viennent nous enlever le dernier morceau de pain* ». La municipalité de Marseille, à la suite de ces émeutes, décide de renvoyer tous les Italiens employés par les services de voirie, avant d'interdire aux étrangers la pratique du commerce ambulancier.

2.3- Il faut resituer ces événements dans la volonté politique de la 3^e République de constituer « une identité nationale française » en rupture avec l'héritage de la Révolution de 1789 et de la Constitution de 1793 qui distinguait citoyenneté et nationalité. Gérard NOIRIEL explique l'enjeu politique de ce choix : « *Au début du XXe siècle, le Clivage droite/gauche a pris la forme d'un immense combat entre ceux qui défendaient la nation et ceux qui défendaient le prolétariat* ». (2007, 133) Il s'agissait donc bien de diviser une classe dont l'unité de conscience mettait en danger le pouvoir des dominants.

2.4- Mais au-delà, de ces réactions venues « d'en haut » c'est au final la solidarité d'appartenance sociale qui va prévaloir. Surtout pendant la deuxième guerre mondiale, où à Marseille ce sont des étrangers qui ont mené la résistance, Il y avait dans le mouvement de Résistance à l'occupant des communistes marseillais, des juifs allemands, des Polonais, des républicains Catalans et Espagnols, des anti-fascistes italiens et plus tard des révolutionnaires algériens. Leur objectif de départ était de sauver le maximum d'enfants juifs des camps de la mort Nazis et de dénoncer le racisme du gouvernement Français de Vichy. À l'époque, c'était des policiers Français qui arrêtaient les juifs ; hommes, femmes et enfants. Les mêmes qui avaient mis dans des camps, les Réfugiés de la guerre d'Espagne.

2.5- Il y aurait dans les conflits « nationaux » contre « étrangers », une relation « dominants » contre « Dominés » d'où découle une opposition de valeurs.

- Celle de l'exclusion de l'autre au nom d'un « essentialisme » inventé et construit socialement, mais qui profite au final à ceux qui sont détenteurs des pouvoirs économique et politique.

- Celle de l'égalité et d'une solidarité du partage qui remet en cause la domination politique et l'exploitation économique. Ces valeurs pour lesquelles de nombreux réfugiés politiques qui sont une catégorie « d'immigrés » et pour lesquelles ils se sont battus. Parmi eux, beaucoup de Républicains Catalans et Espagnols.

Au-delà des frontières, et des « appartenances nationales », il y aurait une mémoire commune à visée universaliste, une Histoire spécifique d'un groupe social qui transcende les différences culturelles.

Des valeurs communes à construire et à enrichir avec les immigrés de tous horizons. Même si au départ, les origines géographiques étant différentes, chaque groupe a ses propres réseaux de sociabilité et de solidarité sociale. Au final, le lien forgé par les luttes partagées en deviendra l'élément fédérateur.

2.6- C'est donc effectivement à partir de cette approche qui ne peut être réduite à un phénomène local, mais qui s'inscrit dans un processus de construction d'une conscience sociale commune que nous réfutons l'approche restrictive proposée en ce qui concerne les jeunes issus de l'immigration maghrébine ».

2.7- Pour eux, l'objectif de réaliser « l'égalité de droit » est une valeur qui continue de rester formelle.

Elle est la « norme de référence », mais pas « la norme réalisée ». Elle est pourtant le cadre « normatif » du pacte Social Républicain français aujourd'hui remis en cause à deux niveaux :

- Par ceux qui regardent vers le passé et veulent réduire la question sociale des populations venues des pays anciennement colonisées par la France à une simple appartenance religieuse ou ethnique.

En découle une intention d'imposer des normes de construction identitaires spécifiques du fait d'une supposée appartenance à un groupe social originel.

Mais,

- Également à cause d'une fracture liée à un phénomène colonial qui rend complexe la référence à une identité dont une partie est occultée de la Mémoire de l'Histoire officielle.

3°- Normes différentielles et identités multiples :

3.1- Si ce dernier élément est souvent mis en exergue, le premier reste sous-estimé.

Il s'inscrit dans une conception que John RAWLS (1996) énonce dans son ouvrage « Le droit des gens ». Sa thèse consiste à privilégier le principe de réparation à celui d'égalité. Elle veut combiner perspective libérale en terme économique et philosophie morale d'une justice distributive pour réguler les rapports sociaux. Elle assigne les individus à une condition liée à ce que des individus seraient « par essence » et non du fait de leur situation sociale. Elle repose sur une conception communautariste d'organisation de la Société où chaque groupe se réfèreraient à des normes spécifiques et particulières.

Elle privilégiera des « **identités excluanes** » en référence à des valeurs que nous qualifierons d'endogène - Celles normalisantes propres à un seul Groupe social - au détriment d'une construction « **d'identités incluantes** » en référence à des valeurs exogènes - Valeurs normatives qui se construisent en interaction avec d'autres groupes sociaux.

Là est peut-être sa limite, tout comme celle des approches « culturalistes ». Parmi lesquelles celles de Charles TAYLOR (1).

3.2- Ce débat qui se cristallise aujourd'hui en France autour de la question des populations immigrées « post-coloniales ». Nous souhaitons ne pas le réduire à un cadre de référence qui s'inscrit dans l'héritage philosophique « anglo-saxon » et qui favorisera une classification homogène d'un groupe social lui-même hétérogène.

(1) TAYLOR Charles, *Politologue québécois, Philosophe de la modernité, propose à ses contemporains le défi d'un pluralisme éclairé, soucieux d'intégrer, plutôt que d'opposer, les valeurs contradictoires qui caractérisent nos sociétés modernes : droits individuels chers au libéralisme et aspirations collectives au cœur des mouvements communautaires et nationalistes. [...] Préoccupé par la genèse de l'identité moderne, Charles Taylor se penche, entre autres, sur le sens de l'intériorité, sur la place de la vie ordinaire dans les sociétés contemporaines et sur la conception de la nature comme source morale.* –

En effet, cette approche propose de considérer que les éléments communs et constitutifs de ce groupe s'appuieraient autour de trois éléments :

Être les descendants d'une immigration venue des pays anciennement colonisés par la France

- Avoir l'Islam majoritairement comme cadre de référence religieuse et culturelle.
- Les discriminations subies seraient essentiellement liées à une appartenance et à une origine ethnique.

3.3- Trois éléments que nous allons développer nous conduisent à réfuter ce point de vue :

- D'abord il globalise une réalité disparate. Dans ce même groupe peuvent exister des revendications d'identités spécifiques, celles dont fait mention Taylor : celles des femmes, des noirs, des homosexuels, par exemple.

Ce cadre imposerait de se référer à des normes « essentialistes » et à devoir faire le choix d'une « *identité univoque* » et donc réductrice. D'autant que le monde contemporain est celui d'identités évolutives multiples et plurielles en même temps que celui d'une identité qui comme le souligne Alain EHRENBURG (1999), est celle de « *L'individu incertain* ».

Et que la référence dominante pourrait précisément être celle où vouloir toujours être au-dessus de la norme est la « Norme ».

À l'alternative d'un conflit entre « interdits et permis » succède celui d'une incertitude des normes à construire et/ou à transgresser, le « *toujours au-delà de la norme* » devient la normalité.

- Ensuite, et c'est là de notre point de vue un élément primordial, parce que cette approche repose sur un paradigme « naturaliste » : Celui d'une « pureté » originelle des peuples, et d'une vision de Sociétés uniquement pervertie par la colonisation.

- Enfin, le troisième découle du précédent : il consacre le fait colonial comme univoque et mécanique, alors que comme l'ont développé des auteurs comme Marc FERRO (1994) ou Camille et Yves LACOSTE (1995), et même Benjamin STORA (1999, 2001) il conviendrait plutôt de parler « des histoires des Colonisations ».

4° : Conscience sociale et normes solidaires :

4.1- Nous considérons que la crise économique, celle des « vingt piteuses » a eu pour conséquence des effets de paupérisation qui ont largement généré et renforcé les phénomènes d'exclusions dont cette catégorie de populations est victime. La conséquence est de perdre le cadre de référence d'une appartenance s'appuyant sur la condition sociale au profit d'une affiliation à une origine se voulant davantage « naturelle » que véritablement culturelle et davantage « idéalisée » que réellement effective.

4.2- En, nous appuyant sur l'exemple marseillais, nous pensons que la construction d'un lien social de solidarité qui s'inscrit comme favorisant l'émergence de « normes incluant » sera un facteur de construction d'identité sociale qui permettra la mise en place de « normes inclusives » contre celles de « normes exclusives » qui au contraire généreront une « identité excluante »

Nous rejoignons Stéphane BEAUD et Michel PIALOUX, (2003) qui avait dressé ce constat de la perte de conscience de l'affiliation sociale à partir d'un événement singulier, une émeute en 2002 dans la ZUP de Montbéliard.

4.3- Nous proposons en conséquence d'avoir une réflexion qui s'inscrive dans un cadre qui donne une priorité à la prise en compte des évolutions et des phénomènes sociaux à partir de trois niveaux :

1°) - L'incomplétude des processus d'émancipation nationaux et la confiscation des valeurs des idéaux de libération produisant une référence de construction identitaire « inachevée »

Ce que Hélé BÉJI (1982) appelle « le désenchantement national ».

2°) - L'interaction entre les facteurs politiques et économiques de l'immigration : celle-ci étant un phénomène particulier de mouvement de population, mais qui générera une « identité d'entre-deux » dont la conséquence sera de n'être jamais d'ici sans pour autant être vraiment de « là-bas ». Ce qu'Abdelmalek SAYAD (1999) qualifie de chemin « des illusions aux souffrances ».

Conséquence d'un écartèlement entre deux cadres normatifs

3°) - La chute « du mur » et la fin du « Socialisme Réel » comme fin de l'illusion d'un État social total dont les Nations issues des luttes d'indépendance s'inspiraient largement.

4.4- En conséquence, nous privilégierons le terme « **enfant issus des immigrations post-indépendance** » dont nous montrerons que les valeurs fondatrices d'émancipation ont été confisquées, au terme « **enfants issus de la colonisation** ».

Nous développerons notre argumentation à partir de trois points :

- 1°) De la Recherche des « Normes perdues ».
- 2°) À l'impossible Choix de « Normes exclusives ».
- 3°) Pour la co-construction d'une « Normativité universaliste ».

4.5- Nous postulerons que tout fonctionnement individuel est le produit de deux types de règles et de normes, « exclusives » ou « inclusives » mais perçues comme antagoniques :

- Les « **normes exclusives** » seront celles qui se construisent en référence à des valeurs et des règles d'un supposé « groupe social d'appartenance ».
- Elles se réfèrent à des règles normalisatrices : les normes exclusives seront celles qui sont réduites à celle d'un supposé « groupe social d'appartenance ».
- Les « **normes inclusives** » seront celles qui vont naître d'une confrontation entre les différentes possibilités de choix dans la construction de valeurs pouvant permettre de s'émanciper de son groupe social d'origine.

5° : Normes, règles et identité à construire :

5.1- Cette confrontation cognitive produisant des comportements normatifs qui seront l'expression de leur « **équilibre** » au sens piagétien du terme.

Chaque individu garde sa spécificité dans l'intégration des règles externes puisque ses propres règles internes n'en sont, ni forcément la causalité ni même la conséquence. Il faudrait donc considérer que les lois sociales ne sont pas le reflet de l'esprit, ni que l'esprit soit systématiquement à la source des lois humaines. Comme l'écrit Georges CANGUILHEM, « *si les normes sociales pouvaient être perçues aussi clairement que des normes organiques, les hommes seraient fous de ne pas s'y conformer* ». (1984, 194).

Car, ajoute-t-il, « *Comme les hommes ne sont pas fous, et comme il n'existe pas de Sages, les normes sociales sont à inventer* ». (ibid.)

Pierre BOURDIEU énonce cette proposition :

« *Plus la situation sera grosse de violence à l'état potentiel, plus il faudra mettre des normes, plus la conduite librement confiée aux improvisations de l'habitus cèdera la place à la conduite expressément réglée par un rituel méthodologiquement institué, voire codifié* » (1986, 41)

C'est pourquoi, ajoute BOURDIEU, « *la notion d'habitus naît de la volonté de rappeler qu'à côté de la norme expresse et explicite ou du calcul rationnel, il y a d'autres principes générateurs de pratiques* ». (1986, 40)

5.2-Nous pouvons constater qu'il n'y a ni comportements individuels totalement rationnels, ni lois sociales complètement fonctionnelles. En ce sens nous rejoignons Le philosophe du Droit tunisien Yadh BEN ACHOUR qui affirme :

« *Le droit contient toujours en lui-même sa part d'inefficacité car l'œuvre de raison législative, sans compter qu'elle n'est pas rationnelle idéalement, se perd dans l'épaisseur du réel, avec sa part d'ordre et de chaos, son imprévisible* » . (1994, 97)

D'où des points de tension entre ces deux exigences qui déterminent la vie en Société :

- Devoir accepter le groupe avec ses règles,

Mais

- Devoir également être accepté par le groupe avec son code de conduite personnel et sa spécificité physique, psychique et culturelle.

5.3- Le potentiel de construction de l'identité personnelle devant être considéré pas seulement comme « *développement mais également comme transformation* », comme le note Anselm STRAUSS (1992, 96 à 115). Cette perspective consiste à ne pas assujettir la personne, dans un statut social définitif, et nous la développerons pour les « *enfants issus de l'immigration post-indépendance* »

6° : De la Recherche des « Normes perdues » :

L'incomplétude des processus d'émancipation nationaux et la confiscation des idéaux de libération produisant une référence de construction identitaire « inachevée »

6.1- Davantage qu'un simple désenchantement, il faut voir dans l'inachèvement des processus de libération nationale, une véritable confiscation des valeurs auxquelles se référaient les idéaux des luttes d'indépendance. Parmi les mouvements politiques qui les ont conduits, notamment dans les pays du Maghreb, ce sont les courants nationalistes qui ont été les plus actifs et en position hégémonique. Leur idéologie valorisait un retour à une authenticité « originelle » que le colonialisme aurait brisée. Mais, là réside une première ambiguïté, la référence était aussi celles des valeurs de démocratie et d'égalité de droit proclamées par le régime politique du colonisateur.

Le nationalisme contient de fait une ambivalence : il est effectivement « libérateur » lorsqu'il cimente une résistance au colonialisme ; mais en même temps, il impose une instance unificatrice restrictive : celle d'un concept normatif identitaire qui tend à gommer toutes les autres formes d'appartenance. Toutes celles qui n'auront pas trait à des caractéristiques nationalitaires ; lesquelles seront définies, et imposées par les gouvernants dominants.

6.2-Pour paraphraser Hélé BÉJI, nous dirions qu'elles ont pour fonction de masquer la réalité d'autres formes d'oppression : parmi lesquelles - et ceci n'est pas sans importance ni conséquence - celle d'une position sociale et d'une appartenance à une classe sociale.

La conséquence est une négation de toutes les autres formes d'oppression et de reconnaissances d'identités particulières puisque pour reprendre une formule célèbre, « *en dernière instance* », l'unité pour la cohésion nationale doit prévaloir sur tout le reste.

Tout ce qui se référera à d'autres normes, sera considéré comme « secondaire » et remis à l'accomplissement de l'affirmation nationale. C'est elle qui permettra de tout résoudre.

Dans son ouvrage, Hélé BÉJI le résume de manière tout à fait pertinente :

« *En se réclamant d'une identité culturelle, le nationalisme peut jouer subtilement sur deux tableaux : il veut faire obstacle aux nouvelles formes de domination néo-coloniale, mais il permet du même coup de renforcer l'appareil de domination interne* ». (1987, 114)

Propos illustrés par une série de contradiction dans la gestion interne ou externe de situations « d'oppression et de domination universelles ».

6.3-De fait, la dénomination « issus de la colonisation » renforce la position des dominants. Mais en occultant les contradictions de la mise en place de l'indépendance nationale, elle peut indirectement laisser entendre une duplicité des dominés

Ceux-ci lorsqu'ils revendiquent la seule référence « coloniale » de construction identitaire sont conduits à assumer l'imposture idéologique d'un discours qui escamote la réflexion sur leurs positions sociales : celle de la différence de situation entre dominants et dominés au sein de leur pays d'origine et de leur pays d'accueil ou d'appartenance.

6.4- Consciemment ou inconsciemment se revendiquer d'une continuité d'un colonialisme qui perpétue un statut de « néo » ou de « post-colonisé » réunit dans un même mouvement les Classes dominantes issues de la lutte d'indépendance mais qui l'ont accaparé à leur seul bénéfice et les Classes Sociales spoliés de cette victoire. La conséquence revient à exonérer les dominants la confiscation de cette victoire. C'est également nier que d'autres valeurs et normes ont conduit à ce que l'émancipation aurait dû permettre de retrouver : celle d'une souveraineté nationale qui permettrait de pouvoir l'inscrire dans l'affirmation d'un cadre normatif d'une identité « inclusive » contre une identité « exclusive ».

Et cette question, aujourd'hui comme hier, n'est pas seulement nationale.

7° : L'impossible Choix de normes exclusives : Immigration, émigration, exil et « Entre-deux » :

7.1- Les mouvements de populations sont aussi anciens que celui de l'existence humaine. Il est d'un certain point de vue une condition nécessaire à son développement.

Mais là encore, ce phénomène s'inscrit dans des rapports de domination qui vont se mettre en place dans les relations entre individus et groupes sociaux.

Il convient par ailleurs de différencier les conditions matérielles et sociales qui ont conduit à ce mouvement. D'où un *distinguo* à faire à partir de la constitution d'appartenance clanique, ethnique puis nationale, entre les notions d'immigration et d'exil.

7.3- Si l'exil est une forme d'éloignement géographique consécutive à une mesure de bannissement, l'immigration n'est pas fondée au départ sur une mesure administrative.

Pour l'immigré, si la question du « choix de partir » reste dans tous les cas relatifs, le « banni » lui est directement contraint de le faire. Une hypothèse serait que l'interaction entre les facteurs politiques et économiques des pays d'émigration conduira à un phénomène de l'immigration contemporaine qui l'assimilera à une forme d'exil.

7.4- Ce sentiment va se construire à partir de la naissance d'un sentiment d'ambivalence et va se construire dans une Attraction/Répulsion vis-à-vis des ex-puissances coloniales et de celles vis-à-vis de ses valeurs et de ses normes de référence. Et d'un autre côté, de celui de Ressentiment/Obligation de devoirs à l'égard des normes et des valeurs du pays d'origine.

Celui qui s'exile, "l'immigré" est placé devant une alternative :

- Premier volet, le départ du pays d'origine, n'a pas eu pour fondement explicite de fuir la misère.

Il n'est donc pas un exil. D'autant que le nouvel État indépendant va valoriser ce « sacrifice » (Norme exclusive sacrificielle nationale-patriotique). L'immigration se fait par amour et attachement à la Patrie. C'est avant tout un engagement pour contribuer à assurer des ressources au pays d'origine dans la construction de son indépendance. D'où la perspective du retour au Pays d'origine prônée par le discours officiel. (Stora, 1999, 114 à 119).

Mais d'une certaine manière, cette volonté se veut une réponse à la « politique de contrôle et de limitation » migratoire que va imposer l'ex-puissance coloniale.

À titre d'exemple, l'accord franco-algérien de décembre 68 en a été l'illustration. Malgré les réalisations industrielles, les conditions d'employabilité des Algériens au sein des industries nationales sont restées dérisoires. Et lorsqu'à juste titre le Président Boumédiène dénonce les conditions de vie des Algériens en France, victimes dans les années 70 d'injures et de violences racistes, son discours s'accompagne d'un vibrant appel à une résistance.

Mais celle-ci doit avant tout s'appuyer sur une fierté de « l'authenticité arabo-islamique » car c'est elle qui protège le ressortissant algérien résidant en France de toute volonté d'intégration dans la Société d'accueil. (Stora, 2001, 53).

7.5- Ce ne sont donc pas les valeurs et les normes de l'égalité de droit et de traitement qui vont être valorisés, ni celle de la double exploitation économique et culturelle dans laquelle se trouve « l'immigré » qui est mis en exergue, mais le seul élément de son identité nationale.

Cependant, la situation interne va rendre de plus en plus illusoire la perspective du « Retour » et le regroupement familial, au sein du « pays d'accueil », a largement entériné cet état de fait.

La conséquence sera pourtant, un envers de la médaille à cet acte que le Pouvoir algérien a longtemps continué de valoriser comme « héroïque et militant » : celui qui refuse de s'y inscrire en ces termes ne peut être qu'un traître à la cause, comme l'ont été les « Harkis ».

Mohamed KARA (1997) défend dans un ouvrage que ceux-ci en ont été l'archétype.

Sommé d'un côté de s'intégrer au pays d'accueil et de l'autre de défendre au sein de celui-ci une identité pour le moins fantasmagorique, « l'immigré/émigré » va se retrouver dans un entre-deux au sein duquel son identité est prise entre deux cadres « normatifs » par ailleurs « en crise » et qui lui sont présentés comme inconciliables.

7.6- Là encore, Stéphane BEAUD et Michel PIALOUX avaient apporté un éclairage tout à fait pertinent, lorsqu'ils écrivent :

Pour comprendre les jeunes des cités d'aujourd'hui, nous pensons qu'il faut étudier d'un peu plus près le double héritage qui est le leur : ouvrier et colonial ». (2003, 406)

C'est donc bien cette double dimension qu'il convient de conjuguer lorsque l'on aborde la question des discriminations et des exclusions dont sont victimes les populations originaires de l'immigration des pays du Maghreb.

Celle d'un éloignement des idéaux qui avaient amené les générations antérieures à se mettre en lutte contre leur colonisateur, mais également celle de leur inscription au sein de leur groupe social d'appartenance en France.

Il conviendrait peut-être de parler d'une double déstructuration de leur cadre de construction identitaire.

8° : Pour la co-construction d'une normativité universaliste : La fin de l'État national social et l'interrogation de l'universalisme :

8.1- La chute du mur de Berlin a marqué la fin de ce qui pouvait apparaître comme les États-nations Providence les plus achevés.

Il a mis fin au mythe des Pays du « Socialisme Réel » où le chômage, la misère et l'exclusion sociale étaient inconnus.

8.2- Cette perspective était présente dans la constitution du mouvement d'émancipation anti-colonial, dans un curieux mélange marxo-religieux : la filiation d'un nationalisme arabe sous hégémonie de la référence à l'Islam en est une forme d'accomplissement.

Figure de proue de cette idéologie, Gamal NASSER l'exprimait en des termes que rappelle Paul BALTA : « [...] *Nous avons déclaré que notre religion était une religion socialiste et que l'Islam, au Moyen Âge, a réussi la première expérience socialiste dans le Monde* ». (1998, 116)

Il n'est donc pas surprenant que la référence marxiste devenant caduque du fait de l'écroulement du camp socialiste d'ailleurs largement entamé avant le crépuscule des Pays de l'Est, les Régimes pour lesquels celui-ci était non seulement lié intrinsèquement à l'idéologie d'État mais également à la Religion comme constitutionnellement constitutive de l'identité nationale, cette dernière devienne l'ultime recours autant pour résister au néo-colonialisme comme pour le masquer. Il n'est donc pas exact de considérer ce phénomène comme simple reproduction d'une situation antérieure de la colonisation. Le néocolonialisme n'est pas la simple répétition du colonialisme.

Il est un fait spécifique qui s'inscrit dans le cadre d'un phénomène de mondialisation qui voit l'affirmation d'un modèle hégémonique, celui du modèle en référence à la puissance dominante, des États Unis d'Amérique qui imprime sa marque sur l'ensemble des modes de vie de la planète.

8.3- Ce processus n'a pas pour objectif de construire un universalisme qui conjugue respect de la différence et des particularismes identitaires en les inscrivant dans une évolution sociale pour trouver et construire des valeurs communes. Mais bien celui de considérer qu'il y a différents modèles de civilisation qui à défaut de co-exister entrent en guerre.

8.4- C'est la thèse du "Choc des civilisations" de Samuel Huntington

Il génère un double changement : d'un côté, il uniformise les modes de vie et de consommation. De l'autre, il exalte et en valorise les aspects les plus régressifs des communautarismes.

Et, aboutissement d'un relativisme culturel absolu, il promeut une reconnaissance de droits spécifiques pour les considérer comme devant se soumettre à des contextes et à des identités particulières.

Dans ce cadre, le droit devient une réponse pour réparer une injustice de situation considérée comme un préjudice. Il devient la bonne conscience pour se racheter d'une faute.

8.5- Nous pensons important de ré-intégrer la défense des identités dans une dynamique d'évolution sociale qui n'en fasse pas des éléments d'appartenance irrévocable, et qui n'oublie pas la position sociale des individus. Nous pensons important de considérer que notre commune Humanité est la base de notre similitude. Afin que celle-ci puisse être fondée sur et par des choix démocratiques.

L'Universalisme effectivement ne signifie pas l'uniformité, mais il n'est pas non plus le refus des similitudes. Ce que nous avons aujourd'hui en commun c'est le fait que les valeurs à la base des processus d'émancipation ont été confisquées ou inachevées.

Mettre dans une réflexion au centre de cette question sociale, celle de « *normes inclusives* » peut être une condition nécessaire pour co-construire des valeurs communes d'émancipation. Même si elle n'est jamais suffisante, car la fraternité même affirmée ne conduit pas automatiquement à l'altérité ni à la solidarité.

8.6- Cependant vouloir en faire une question « raciale » et construire à partir de celle-ci des « *normes exclusives* » pourrait faire de cette question un cadre de construction qui selon la formule d'Amin MAALOUF (1999) pourrait être celui des « Identités meurtrières ».

Une vision « raciale » aujourd'hui totalement infondée des relations sociales peut servir de justification à des formes d'apartheid au nom d'un droit à la différence où chacun doit se référer aux normes d'un groupe social d'appartenance supposé être celui de ses origines

Une culture et une identité ne sont pas universalistes ni émancipatrices si elles-mêmes
« *Sens et connaissance n'impliquent nullement conscience* » écrit BOURDIEU (1986),

9° : Perspectives :

9.1- Il faudrait voir, à partir à la fois de l'évolution sociale et des formes de restructuration de la classe qui n'a que sa force de travail à vendre comment se reconstituent les stratifications et les valeurs qui vont permettre la constitution de groupes d'appartenances. Elles prennent des formes différentes, mais ont été un fait constant dans la classe des salariés : ce que l'on appelait « l'aristocratie ouvrière » celle qui se définit par les métiers et les qualifications Avec aujourd'hui, son corollaire, la déqualification, et la précarisation du statut salarié.

Mais d'un autre côté, il y a celui l'évolution en termes d'ascension sociale et de position dans les organisations de lutte et de défenses des revendications au sein du mouvement syndical.

À titre d'exemple, ce sont effectivement des salariés d'une deuxième et troisième génération d'immigrés : italienne, espagnole et majoritairement européenne qui occupent les positions salariales les plus stables : Agents de l'État ou des collectivités locales, Entreprise d'État, Transport ou Port Autonome. Et les mêmes qui ont les responsabilités les plus élevées dans l'appareil syndical : celle que ne pouvaient et que n'ont pas eu leurs pères.

Et c'est effectivement, les enfants de la dernière vague d'immigration maghrébine qui lorsqu'ils trouvent un emploi, se retrouvent dans les catégories du salariat le plus précarisé : Salariés des grandes surfaces, emplois de service ...

Pour autant, ce sont les mêmes qui sont à la pointe de l'organisation de l'outil syndical et des luttes comme l'ont montré ces derniers mois les grèves dont la dernière en date très symbolique, celle des employés du Centre Commercial « Carrefour » de Marseille. Cette mobilisation qui a marqué la dernière campagne Municipale de la ville. Les actrices et responsables en étaient des femmes dont les prénoms illustraient l'origine du pays d'immigration. Ce sont les délégués « de base » des nouvelles classes salariés. Celles qui connaissent l'emploi précaire et déqualifié.

Ceci nous conforte au-delà de la spécificité marseillaise pour réfuter l'idée selon laquelle la défense des identités communautaires et de leurs normes seraient en elles-mêmes porteuses d'émancipation.

Selon nous, cette vision s'inscrit dans une logique au sein de laquelle la réparation se substitue à la construction d'une identité fondée sur l'égalité de droit. Elle considère l'Histoire comme un combat entre bourreau et victimes. Alain BADIOU, analyse parfaitement cette conception qui assimile « l'homme à sa structure animale » (1995,12).

Elle se double d'une magnificence des sociétés premières et des cultures « originelles ».

Concernant cet illusoire retour à un état « premier », celui des Sociétés anciennes, nous partageons le point de vue de Pierre CLASTRES, qui écrit à ce propos que même au sein des celles-ci l'humain n'est jamais totalement « naturel ».

« La propriété essentielle de la Société primitive, c'est d'exercer un pouvoir complet sur tout ce qui la compose, c'est-à-dire d'interdire l'autonomie de l'un quelconque des sous-ensembles qui la constituent (...) La tribu manifeste entre autre (et par la violence s'il le faut) sa volonté de préserver cet ordre social primitif en interdisant l'émergence d'un pouvoir politique individuel, central et séparé ». (1995, 168)

L'Être humain n'a pas à rester pas prisonnier de son animalité. « Le libre-arbitre » est inhérent à sa condition humaine. Assigner un individu à un groupe d'appartenance « originel » revient à le priver de cette liberté d'un choix des valeurs et des normes pour la construction de son identité particulière.

Dans une époque de juridiciarisation des relations sociales, nous rejoignons ce que disait JANKELEVITCH lorsqu'il postulait que « **la juxtaposition de défense des droits particuliers peut conduire à l'addition des égoïsmes** ». (1981,176)

Peut-on penser que ceux-ci érigés en valeurs soient porteurs d'émancipation ?

Reste que prendre une posture d'altérité, pour se réapproprier la mémoire commune de l'Histoire peut donner un début de réponse.

Pour en revenir à Marseille, peut-être que l'un des aspects importants, reste ce que nous avons posé dans notre première partie, c'est qu'il y a une forte identité Marseillaise : à Marseille, on est Marseillais, identité « dont il faudrait repérer les normes incluant et inclusives » avant d'être Français, Italien, Grec, Comorien, Africain ou Algérien. En Banlieue parisienne, on n'est pas Parisien, on est de la banlieue donc de nulle part. Dans la cité phocéenne, il y a beaucoup de lieux de convivialités partagés : le stade Vélodrome avec l'OM, la plage. Les plages sont des lieux populaires de rencontres pour les adolescents et la mobilité géographique permet d'aller du nord au sud et les populations se mélangent, même si des « espaces privés » participent à la ségrégation sociale des populations non du fait de leur origine mais de leurs moyens économiques.

Les cités paupérisées sont au sein même de la ville. Certes, Le maire actuel, essaie d'expulser les pauvres à la périphérie de la ville en menant une politique de vente des rues du Centre ville à des fonds de pensions Américains et Canadiens.

Mais là encore autour de réseaux militants et associatifs de lutte se mettent en place. Ils occupent au coude à coude les logements vides, ou se battent « tous ensemble » pour la régularisation des « sans papiers » et contre l'expulsion de parents dont les enfants sont scolarisés. Ce sont des cadres où toutes origines confondues, la solidarité construit un lien social autour de valeurs communes participant à la construction d'une identité marseillaise.

CANGUILHEM (1984), affirme qu'« *aucune guérison n'est un retour à l'innocence biologique* », nous pensons qu'aucune construction identitaire ne peut se faire sur des normes valorisant le retour à une pureté originelle. Nous partageons de ce point de vue la proposition d'Elias SANBAR, (2005) « *L'identité n'est pas ce que l'on croit immuable mais ce qui reste identifiable* ». Peut-être faut-il en conclure que la norme est dans la pertinence de son caractère identifiable plutôt qu'à son illusoire caractère immuable. Et l'affirmation d'une identité marseillaise nous paraît participer de cette dynamique.

BIBLIOGRAPHIE

- BADIOU A. (1995), L'éthique, Hatier, Paris.
- BALTA P. (1998), L'Islam, Le Monde-Marabout Poche..
- BEAUD S., PIALOUX M.(2003), Violences urbaines, Violences sociales, genèse des nouvelles classes dangereuses, Fayard.
- BÉJI H. (1982), Le désenchantement national, essai sur la décolonisation, Maspero.
- BEN ACHOUR Y. (1994), Normes, Foi et Loi, en particulier dans l'Islam, CERES, Tunis.
- BOURDIEU P. (1986), Habitus, code et codification, Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n°64.
- BOURDIEU P. (2002), Interventions 1981-1986, Agone, Marseille.
- CANGUILHEM G.(1984), Le Normal et le Pathologique, PUF, (réed.)
- CLASTRES P.(1995), La Société contre l'État, Tunis, édition CERES, , Paris, Minuit, 1e édition 1974.
- EHRENBERG A.(1999), L'individu incertain, Hachette Pluriel.
- FERRO M. (1994), Histoire des colonisations : des conquêtes aux indépendances, XIIIe-XXe Siècle, Seuil.
- JANKELEVITCH V. (1981), Le paradoxe de la morale, Seuil, Paris.
- KARA M. (1997), la Tentation du repli communautaire, L'Harmattan.
- LACOSTE C.& Y. (1995), Maghreb, peuples et civilisations, La découverte.
- MAALOUF A. (1998), Les identités meurtrières, Grasset&Fasquelle.
- NOIRIEL G. (2007), « Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe –XXe Siècle) Discours publics, humiliations privées, Fayard.
- MARDAM BEY F. & SANBAR E. (2005), être arabe aujourd'hui, Actes Sud, « Sinbad ».
- MOREAU A. (2007), L'importance de l'identité locale chez les adolescents marseillais, « Faire Savoirs » n°5, Marseille.
- RAWLS J. (1996), Le Droit des gens, Esprit.
- SAYAD A. (1999), La double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré, Seuil.
- STRAUSS A. (1992), Miroirs et masques, Une introduction à l'interactionnisme, Métailié Paris.
- STORA B. (1999), Le transfert d'une mémoire, La Découverte.
- (2001) Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance, La Découverte.